

RÈGLEMENT SALON D'HIVER CAMPAGN'ARTS 2023

THÈME RETENU : «NATURE»

Article 1

L'exposition de peinture et photo «Salon d'hiver Campagn'arts» aura lieu à la **salle des fêtes de Sciecq le 19 Février 2023**. La remise de prix officielle aura lieu le **à 18h00**. Le thème retenu est «NATURE».

Article 2

Chaque artiste pourra présenter **jusqu'à 3 oeuvres** (1m² maximum par tableau / 40 x 60 maximum par photo). Les oeuvres devront être équipées d'un système d'accrochage. Toutes les techniques picturales et photographiques sont acceptées

Article 3

Le droit d'inscription est de **15 Euros**

Article 4

Une commission de 10% sera perçue par l'association Campagn'Arts pour toute oeuvre vendue pendant l'exposition

Article 5

Le Dossier d'inscription devra comporter **photos des oeuvres + biographie de l'artiste (par mail) + règlement signé et daté et chèque au nom de l'association (par voie postale)**.

Article 6

Nature des prix CONCOURS DE PEINTURE :

Prix de la municipalité de Sciecq : 200€ (oeuvre non-acquise)

Prix de la municipalité de Saint-Rémy : 200€ (oeuvre non-acquise)

Prix du Public : 100€ (oeuvre non-acquise)

Nature des prix CONCOURS DE PHOTOS :

Grand prix de Sciecq : 200€ (oeuvre non-acquise)

Prix du Public : 100€ (oeuvre non-acquise)

Article 7

Date limite du dépôt de candidature le 06 février 2023.

Article 8

La validation de l'inscription s'effectuera par mail ou SMS.

Article 9

Le dépôt des oeuvres se fera le samedi 18 février de 10h et 12h et de 14h à 16h.

Article 10

Le retrait des oeuvres se fera le 18 février après la proclamation du palmarès.

Article 11

L'association décline toute responsabilité en cas de dommage non dû à un membre de l'association. A charge pour l'artiste de contracter une assurance s'il le souhaite.

Article 12

L'artiste devra être présent ou représenté lors du palmarès. En cas d'absence du lauréat*, le prix sera remis au 2ème. (*sauf cas de force majeure)

Les exposants souhaitant déjeuner sur place fourniront 1 plat sucré et/ou 1 plat salé pour constituer un buffet commun et convivial (apportez vos couverts).

Le café sera offert aux artistes exposants.

Acceptation du présent règlement (date +signature) :